



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire de la régie intermunicipale des Trois-Lacs, présidée par Monsieur Pierre Poirier, président, et tenue le 24 septembre 2018 à 17h00, au 100 place de la Mairie à Saint-Faustin-Lac-Carré.

Sont présents : Monsieur Pierre Poirier
 Monsieur Steve Perreault
 Monsieur Richard Forget
 Madame Anne-Guyline Legault
 Monsieur Carl De Montigny
 Monsieur Jean-Philippe Martin
 Monsieur Maxime Arcand

Est absent : Monsieur Denis Chalifoux

Sont aussi présents : Monsieur Gilles Bélanger, secrétaire-trésorier
 Monsieur Matthieu Renaud, secrétaire-trésorier adjoint
 Monsieur Michel Bazinet, conseiller à Val-Morin

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Sous la présidence de Monsieur Pierre Poirier, la séance ordinaire est ouverte à 17h00.

RÉSOLUTION 519-09-2018 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Jean-Philippe Martin :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux
4. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 4.1 Permanence de Denis Huot au poste de chauffeur-opérateur
5. **TRÉSORERIE**
 - 5.1 Approbation de la liste des déboursés et comptes à payer
 - 5.2 Dépôt de la liste des autorisations de dépenses accordées en vertu du règlement 001-11 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires
 - 5.3 Virement de crédits budgétaires
 - 5.4 Adoption des prévisions budgétaires 2019
 - 5.5 Concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 1 112 400 \$ qui sera réalisé le 2 octobre 2018
 - 5.6 Acceptation d'une offre pour le financement des règlements d'emprunt 005-2017 et 007-2018
 - 5.7 Libération d'affectation de surplus (écoconseillers)
 - 5.8 Nomination d'un vérificateur pour les exercices financiers 2018, 2019 et 2020
6. **OPÉRATIONS**
 - 6.1 Octroi contrat pour l'acquisition d'un camion porteur pour chargement frontal incluant



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

une benne à chargement frontal d'une capacité de 40 vg. cu. et son installation

7. Période de questions
8. Levée de la séance

La résolution est adoptée à l'unanimité

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 520-09-2018 **APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**

Chaque membre du conseil d'administration ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juin 2018 et de la séance spéciale du 16 août 2018, le secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par Monsieur Steve Perreault :

D'APPROUVER les procès-verbaux des séances du 13 juin 2018 et du 16 août 2018, tels que rédigés.

La résolution est adoptée à l'unanimité

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 521-09-2018 **PERMANENCE DE DENIS HUOT AU POSTE DE CHAUFFEUR-OPÉRATEUR**

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Denis Huot a été embauché au poste de chauffeur-opérateur le 30 avril 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Huot terminera sa période de probation le 30 octobre prochain ;

CONSIDÉRANT la recommandation de Monsieur Éric Therrien, superviseur aux opérations, de confirmer la permanence de Monsieur Huot au 30 octobre 2018.

Il est proposé par Monsieur Richard Forget :

D'ACCEPTER la permanence de Monsieur Denis Huot à compter du 30 octobre 2018 conformément aux dispositions de la politique salariale et conditions de travail des employés.

La résolution est adoptée à l'unanimité

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 522-09-2018 **APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS ET COMPTES À PAYER**

CONSIDÉRANT QUE les déboursés, les salaires et remboursements de dépenses du 9 juin au 20 septembre 2018 totalisent 580 027.95\$ et se détaillent comme suit :

Chèques:	114 480.23\$
Transferts bancaires :	268 089.40\$
Salaires et remboursements de dépenses du 9 juin au 20 septembre :	197 458.32\$

Total : **580 027.95\$**



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

Il est proposé par Monsieur Steve Perreault :

D'APPROUVER les déboursés, les salaires et remboursements de dépenses du 9 juin au 20 septembre 2018 pour un total de 580 027.95\$.

La résolution est adoptée à l'unanimité

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Gilles Bélanger, secrétaire-trésorier, certifie que la Régie dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.


Gilles Bélanger

DÉPÔT DE LA LISTE DES AUTORISATIONS DE DÉPENSES ACCORDÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT 001-11 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES

Le secrétaire-trésorier procède au dépôt de la liste des autorisations de dépenses accordées du 9 juin 2018 au 20 septembre 2018 par les responsables d'activités budgétaires.

RÉSOLUTION 523-09-2018 **VIREMENTS DE CRÉDITS BUDGÉTAIRES**

CONSIDÉRANT QUE les virements de postes budgétaires permettent de régulariser les postes budgétaires en insuffisance et de permettre un réaménagement du budget alloué en fonction des dépenses effectuées ;

CONSIDÉRANT QUE le règlement 001-11 à l'article 3.2 prévoit que le secrétaire-trésorier peut effectuer les virements budgétaires appropriés avec l'accord du conseil.

Il est proposé par Monsieur Jean Philippe Martin :

D'AUTORISER les virements de crédits budgétaires suggérés, tels que détaillés à la liste préparée par le secrétaire-trésorier adjoint dont copie est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

La résolution est adoptée à l'unanimité

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 524-09-2018 **ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2019**

CONSIDÉRANT QUE la Régie doit dresser son budget chaque année pour le prochain exercice financier et le transmettre pour adoption, avant le 1^{er} octobre, à chaque municipalité dont le territoire est soumis à sa compétence.

Il est proposé par Monsieur Richard Forget :

D'ADOPTER les prévisions budgétaires telles que ci-après détaillées :

Revenus	
Quotes-parts provenant des municipalités membres	2 237 258 \$



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

Retour taxe essence	17 500 \$
Services rendus - autres municipalités et RIDR	11 300 \$
Revenus intérêts	3 000 \$
Autres revenus	5 000 \$
Total Revenus	2 274 058 \$
Dépenses de fonctionnement	
CONSEIL D'ADMINISTRATION	
	7 341 \$
ADMINISTRATION	
Salaires	
Salaires	123 362 \$
Avantages sociaux	17 561 \$
Total - Salaires administration	140 923 \$
Dépenses administratives	
Frais de déplacement	1 000 \$
Poste et transport	50 \$
Téléphonie	1 100 \$
Journaux et publications	2 500 \$
Communications	15 000 \$
Comptabilité et vérification	6 600 \$
Services informatiques	3 900 \$
Assurances	16 000 \$
Formation	4 000 \$
Frais de réception	1 200 \$
Cotisation association	1 000 \$
Nettoyage	4 500 \$
Frais de banque	2 000 \$
Gestion temporaire	66 950 \$
Location de véhicule	9 000 \$
Entretien de bâtiment	400 \$
Essence	6 800 \$
Vêtements	450 \$
Articles ménagers	300 \$
Fournitures de bureau	1 500 \$
Électricité	1 400 \$
Équipements de bureau	2 000 \$
Total dépenses administratives	147 650 \$
TOTAL ADMINISTRATION	288 573 \$
COLLECTE ET TRANSPORT	
Salaires	
Salaires réguliers	469 905 \$
Temps supplémentaire	112 830 \$
Avantages sociaux	82 660 \$
Total - Salaires collecte et transport	665 395 \$
Dépenses collecte et transport	
Frais de déplacement	200 \$
Poste et transport	5 000 \$
Communications (radio)	6 050 \$
Téléphonie	360 \$
Services informatiques	14 500 \$
Assurances responsabilité (réservoir)	700 \$



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

Assurances véhicules	8 500 \$
Formation	2 000 \$
Immatriculations	24 000 \$
Location de véhicule	4 000 \$
Entretien bâtiment et terrain	2 000 \$
Entretien et réparation véhicules	295 000 \$
Essence et diesel	460 000 \$
Urée	16 000 \$
Vêtements	5 500 \$
Électricité	4 400 \$
Outillage et équipements	5 000 \$
Total dépenses collecte et transport	853 210 \$
TOTAL COLLECTE ET TRANSPORT	1 518 605 \$
FRAIS DE FINANCEMENT	88 639 \$
Total dépenses de fonctionnement	1 903 158 \$
Remboursement de capital	370 900 \$
Total dépenses	2 274 058 \$

La résolution est adoptée à l'unanimité

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 525-09-2018

CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 1 112 400 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 2 OCTOBRE 2018

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Régie intermunicipale des Trois-Lacs souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 112 400 \$ qui sera réalisé le 2 octobre 2018, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
005-2017	101 900 \$
007-2018	1 010 500 \$

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence ;

CONSIDÉRANT QUE, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 005-2017 et 007-2018, la Régie intermunicipale des Trois-Lacs souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements.

Il est proposé par Monsieur Richard Forget :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1er alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 2 octobre 2018 ;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 2 avril et le 2 octobre de chaque année ;
3. les billets seront signés par le président et le secrétaire-trésorier ;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2019.	95 400 \$	
2020.	98 800 \$	



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

2021.	101 900 \$	
2022.	105 500 \$	
2023.	108 900 \$	(à payer en 2023)
2023.	601 900 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2024 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 005-2017 et 007-2018 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 2 octobre 2018), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

La résolution est adoptée à l'unanimité

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 526-09-2018

ACCEPTATION D'UNE OFFRE POUR LE FINANCEMENT DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT 005-2017 ET 007-2018

CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale des Trois-Lacs a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 2 octobre 2018, au montant de 1 112 400 \$;

CONSIDÉRANT QU' à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

95 400 \$	2,40000 %	2019
98 800 \$	2,65000 %	2020
101 900 \$	2,85000 %	2021
105 500 \$	3,00000 %	2022
710 800 \$	3,10000 %	2023

Prix : 98,72700 Coût réel : 3,37433 %

2 - BANQUE ROYALE DU CANADA

95 400 \$	3,38000 %	2019
98 800 \$	3,38000 %	2020
101 900 \$	3,38000 %	2021
105 500 \$	3,38000 %	2022
710 800 \$	3,38000 %	2023

Prix : 100,00000 Coût réel : 3,38000 %

3 - CAISSE DES JARDINS DE MONT-TREMBLANT

95 400 \$	3,51900 %	2019
98 800 \$	3,51900 %	2020
101 900 \$	3,51900 %	2021
105 500 \$	3,51900 %	2022
710 800 \$	3,51900 %	2023

Prix : 100,00000 Coût réel : 3,51900 %

CONSIDÉRANT QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse ;



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

Il est proposé par Monsieur Carl De Montigny :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;

QUE la Régie intermunicipale des Trois-Lacs accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 2 octobre 2018 au montant de 1 112 400 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 005-2017 et 007-2018. Ces billets sont émis au prix de 98,72700 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans ;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

La résolution est adoptée à l'unanimité

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 527-09-2018 **LIBÉRATION D'AFFECTION DE SURPLUS**

CONSIDÉRANT QUE la Régie a affecté des sommes provenant du surplus libre pour l'embauche des écoconseillers et que ce projet a été réalisé à moindre coût.

Il est proposé par Madame Anne Guylaine Legault :

DE LIBÉRER la somme de 20 000 \$ affectée à l'embauche des écoconseillers par la résolution 492-03-2018 et de la retourner dans le surplus libre.

La résolution est adoptée à l'unanimité

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 528-09-2018 **NOMINATION D'UN VÉRIFICATEUR POUR LES EXERCICES FINANCIERS 2018, 2019 ET 2020**

CONSIDÉRANT QUE l'article 108 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit que le conseil doit nommer un vérificateur externe pour au moins trois et au plus cinq exercices financiers ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 620 du *Code municipal du Québec* indique les articles de la *Loi sur les cités et villes* qui s'appliquent à la régie, notamment, l'article 108 ;

CONSIDÉRANT les offres reçues de Senez de Carufel CPA inc. au montant de 6 200 \$ plus taxes pour chacune des trois années et de Amyot Gélinas au montant de 6 000 \$ plus taxes pour 2018, 6 100 \$ pour 2019 et 6 200 \$ pour 2020.

Il est proposé par Monsieur Jean Philippe Martin :

DE NOMMER Amyot Gélinas S.E.N.C.R.L. à titre de vérificateur de la Régie intermunicipale des Trois-Lacs pour les exercices financiers 2018, 2019 et 2020 au montant respectivement de 6 000 \$, 6 100 \$ et 6 200 \$ plus les taxes pour un total de 18 300 \$ plus les taxes, le tout tel que plus amplement détaillé à son offre de services du 21 septembre 2018.

La résolution est adoptée à l'unanimité

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Gilles Bélanger, secrétaire-trésorier, certifie que la Régie dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.


Gilles Bélanger



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

RÉSOLUTION 529-09-2018

OCTROI CONTRAT POUR L'ACQUISITION D'UN CAMION PORTEUR POUR CHARGEMENT FRONTAL INCLUANT UNE BENNE À CHARGEMENT FRONTAL D'UNE CAPACITÉ DE 40 VG. CU. ET SON INSTALLATION

CONSIDÉRANT QUE la régie a publié l'appel d'offres # RITL-015-2018 pour l'acquisition d'un camion porteur à chargement frontal incluant une benne à chargement frontal d'une capacité de 40 vg. cu. et son installation ;

CONSIDÉRANT QU'un seul soumissionnaire a déposé une offre le 19 septembre 2018, à savoir :

Fournisseur	PRIX TOTAL SOUMISSIONNÉ (incluant taxes)
Camions Excellence Peterbilt inc.	388 115.36 \$

CONSIDÉRANT QUE la soumission de Camion Excellence Peterbilt Inc. est conforme au devis préparé par la Régie.

Il est proposé par Monsieur Richard Forget :

D'OCTROYER à Camion Excellence Peterbilt Inc. le contrat pour l'acquisition d'un camion porteur à chargement frontal incluant une benne à chargement frontal d'une capacité de 40 vg. cu. et son installation, coût de 337 567.00\$ plus taxes, plus l'option proposée dans sa soumission concernant les patins d'usure et rails d'usure au montant de 1 488.00 \$ plus les taxes, totalisant 389 828.49 \$, le tout conformément à son offre déposée le 19 septembre 2018 et aux conditions édictées au devis ;

D'AUTORISER Monsieur Gilles Bélanger, secrétaire-trésorier, ou Monsieur Éric Therrien, superviseur aux opérations, à signer le contrat à intervenir entre les parties et à effectuer toutes les démarches utiles auprès de la Société de l'Assurance Automobile du Québec ;

L'octroi du présent contrat est conditionnel à l'approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire du règlement d'emprunt numéro 009-2018 de la RITL.

La résolution est adoptée à l'unanimité

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le président invite les personnes présentes à la période de questions.

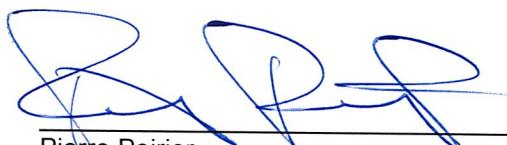
RÉSOLUTION 530-09-2018

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame Anne Guylaine Legault de lever la présente séance à 17h10.

La résolution est adoptée à l'unanimité

ADOPTÉE


Pierre Poirier
Président


Gilles Bélanger
Secrétaire-trésorier